



# Mise à jour des emprunteurs BCDI depuis l'ENT Place

## Procédure pour les collèges de la Moselle

## Procédure pour les lycées (sauf Lycées 4.0)

La mise à jour des emprunteurs BCDI depuis une extraction des comptes ENT permet de faire fonctionner l'interconnexion entre l'ENT et ESIDOC : accéder sans avoir à s'identifier, à son compte emprunteur et aux ressources intégrées dans le portail ESIDOC (vidéos du site TV, Edumedia...).

### 1. Exportation par le référent numérique des comptes depuis l'ENT

Votre référent numérique va procéder à une extraction des données à partir du compte administrateur de l'ENT Place.

1 L'extraction se fait via l'outil *Export des fichiers*

2 Choisir dans les menus déroulants de l'export l'action *Exportation SSO BCDI/E-Sidoc* et le profil *E-SIDOC*

3 Cliquer sur le bouton **Traiter cette action** puis **Confirmer** la demande de confirmation. Le fichier est généré automatiquement par l'ENT Place. Il est déposé dans l'espace *Documents de l'administrateur*

4

4 Télécharger une copie du fichier que vous récupérez sur clé USB.  
**Copier le fichier dans le dossier Temp de BCDI** selon votre installation locale (BCDIServ ou BCDICli)

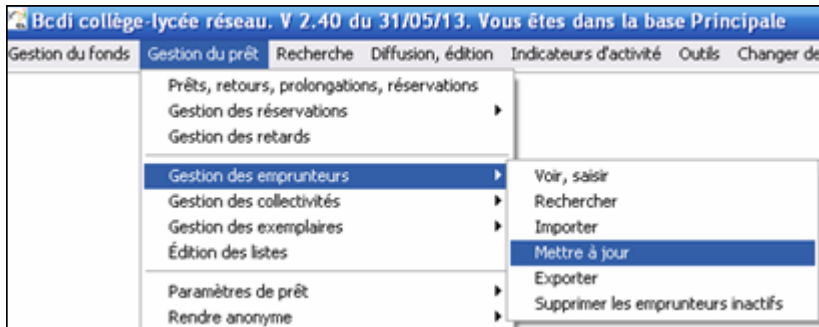
Afficher les propriétés  
Modifier les propriétés  
Supprimer  
Envoyer vers  
Extraire  
Historique des versions

Autre emplacement  
Envoyer un lien par messagerie  
Télécharger une copie

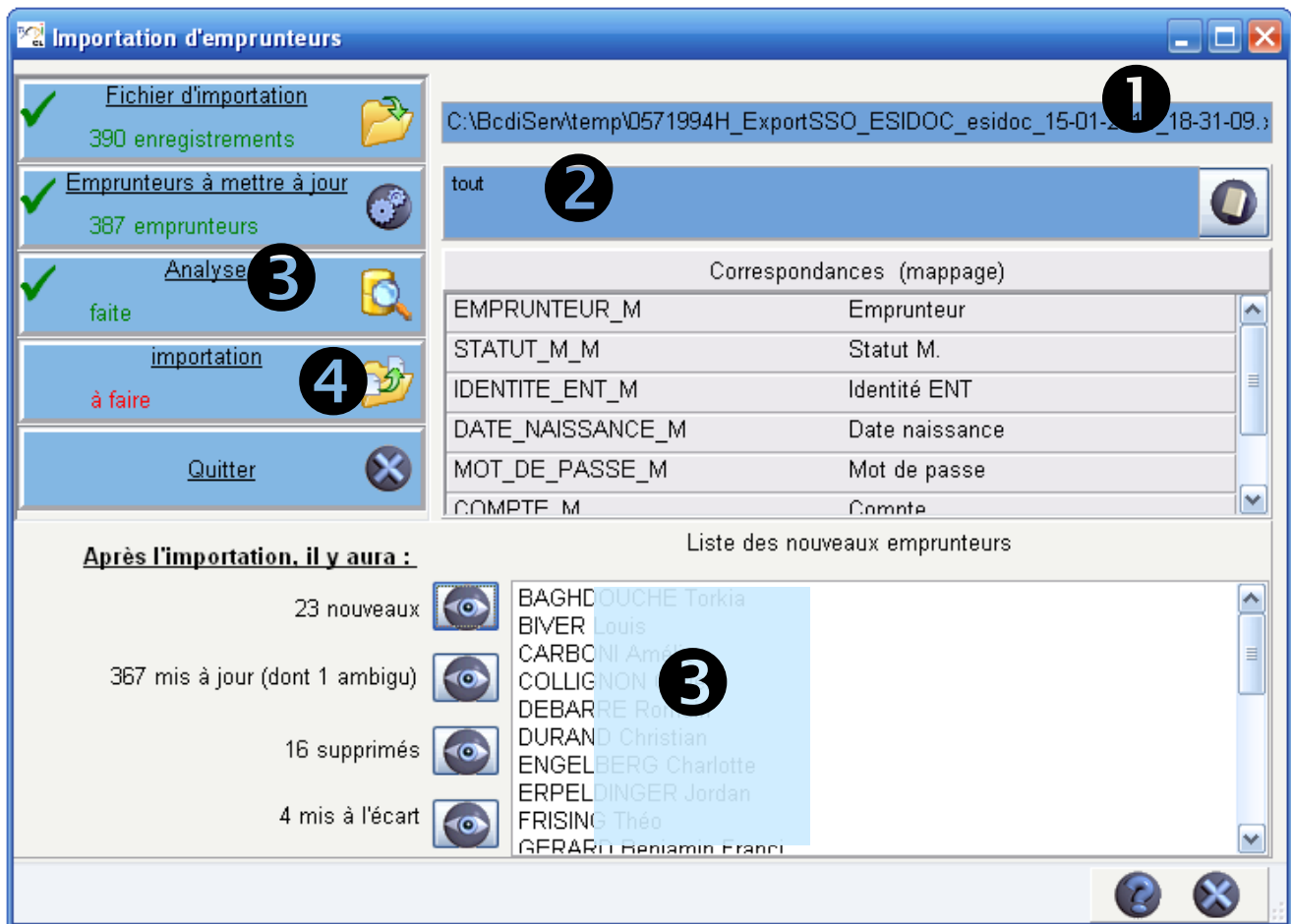
## 2. Mettre à jour les comptes emprunteurs BCDI à partir du fichier exporté depuis l'ENT Place





- ▶ Il est **préférable de faire cette opération en début d'année scolaire**, quand le nombre de prêts enregistrés dans la base BCDI est peu important.
- ▶ La procédure peut mettre à l'écart certains comptes emprunteurs de BCDI, basculant le *Type Emprunteur* en *Usager temporaire*, nécessitant la mise en place d'une opération supplémentaire (voir §3).




- ▶ **Sauvegarder le Data** de BCDI et éventuellement rendre anonyme les prêts de l'année précédente.
- ▶ Lancer la procédure de mise à jour des emprunteurs. Cette procédure va mettre à jour le fichier emprunteur en insérant la *clé identité ENT* dans un champ invisible du fichier emprunteur.



① Sélectionner le fichier source d'emprunteurs à importer (*dossier Temp de BCDIServ ou BCDICli*)

② Sélectionner par une équation (*tout = tous les emprunteurs*) les emprunteurs à mettre à jour et lancer la recherche en cliquant sur  puis sur  dès le résultat obtenu.

③ Lancer puis regarder le résultat de l'analyse en cliquant sur les boutons 

La plupart des comptes présents dans BCDI sont mis à jour, certains sont supprimés, d'autres créés. Regarder la liste des **comptes mis à l'écart** pour pouvoir apporter par la suite les modifications nécessaires sur ces fichiers emprunteurs (voir §3)

④ Lancer l'importation en cliquant sur  puis éditer le rapport d'importation.

### **3. Régler le problème des comptes Emprunteurs mis à l'écart**

Lors de l'étape précédente, le logiciel BCDI a mis à l'écart un certain nombre de comptes pour diverses raisons (*emprunteurs ayant un prêt en cours mais plus scolarisés, discordance orthographique dans le nom ou prénom...*).

Dans le fichier des Emprunteurs, le champ *Type Emprunteur* est passé à *Usager Temporaire*. Il est impossible de modifier ce champ, bloquant ainsi les prêts sur ce compte.

Plusieurs cas de figure se présentent :

► l'emprunteur n'est plus dans l'établissement : faire un retour du prêt en cours puis supprimer l'emprunteur. Ne pas oublier de modifier le statut de l'exemplaire non rendu.

► l'emprunteur est dans l'établissement : vérifier si la procédure précédente n'a pas créé un deuxième compte à l'emprunteur (*très souvent pour discordance orthographique*).

Si c'est le cas, réaffecter les prêts en cours en cliquant sur

 Réattribuer les prêts

Sélectionner le compte de l'emprunteur puis cliquer sur



Supprimer le compte dont le Type Emprunteur est Usager Temporaire.

► l'emprunteur est dans l'établissement mais ne dispose pas d'un second compte : vous devez recréer un compte au nom de l'emprunteur et lui réaffecter les prêts en cours du compte mis à l'écart (*voir cas précédent*).